

## **Recommandations politiques de la 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail du COMCEC sur l'allègement de la pauvreté**

Le groupe de travail du COMCEC sur l'allègement de la pauvreté a tenu sa 5<sup>ème</sup> réunion le 26 février 2015 à Ankara sur le thème "Politiques d'activation pour les pauvres dans les États membres de l'OCI" avec la participation active des pays membres. Au cours de la réunion, les participants ont discuté des politiques et programmes d'activation avec un accent particulier mis sur l'engagement de l'employeur dans ces programmes et sur les institutions de SPE. Ces questions ont également été mises en évidence dans l'étude analytique spécialement préparée pour cette réunion, ainsi que dans les réponses des pays membres aux questions de politique, envoyées par le Bureau de Coordination du COMCEC aux points focaux et participants du groupe de travail avant la réunion.

Les pays membres du groupe de travail du COMCEC pour l'allègement de la pauvreté sont invités à partager leurs points de vue et observations sur ce document au Bureau de Coordination du COMCEC avant le **24 avril 2015**. Tout commentaire reçu après cette date ne pourra être incorporé au document. Après avoir intégré les contributions des pays membres, ce document sera soumis à la 31<sup>ème</sup> session du COMCEC qui se tiendra du 23 au 26 novembre 2015 en résultat de la 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur l'allègement de la pauvreté.

Après les discussions sur les questions susmentionnées, le Groupe de travail a souligné les recommandations politiques comme suit.

**Recommandation politique I: Augmenter la capacité des institutions fournissant des services publics à l'emploi (SPE) dans les pays membres en améliorant la qualité et la quantité des ressources humaines et en développant les technologies de l'information (TI) des institutions de SPE ainsi qu'assurer un partenariat efficace avec les parties prenantes concernées dans la prestation des mesures d'activation.**

### Justification:

Les Services publics à l'emploi (SPE) visent à fournir un soutien à la recherche d'emploi, proposer des programmes de formation aux bénéficiaires, et encourager l'entrepreneuriat. La capacité des institutions chargées des SPE dans les États membres ne suffit pas à fournir ces services. Certains domaines importants pour accroître la capacité des institutions de SPE sont indiqués ci-dessous:

- La qualité et la quantité des ressources humaines des institutions de SPE dans les pays membres doivent être renforcées.
- Afin de disposer d'un système de surveillance de pointe pour le suivi de la situation des bénéficiaires sur le marché du travail, les infrastructures de technologies de l'information (TI) des institutions de SPE doivent être développées dans les pays membres.
- Un partenariat efficace avec les parties prenantes concernées par la prestation de mesures d'activation dans les pays membres doit être assuré pour étendre la portée du SPE.

**Recommandation politique II: Promotion de l'engagement de l'employeur dans la préparation/mise en œuvre des programmes d'activation par l'établissement d'un mécanisme solide pour assurer la participation active des parties prenantes concernées, et la réalisation d'enquêtes auprès des employeurs pour identifier les besoins en compétences du marché du travail.**

Justification:

Apporter aux jeunes diplômés les compétences requises par les employeurs est un pré requis pour assurer une employabilité décente. Concevoir des programmes d'activation à la lumière des besoins des employeurs revêt à cet égard une grande importance. Par conséquent, la participation active des employeurs dans la conception de tels programmes peut contribuer à atténuer les disparités entre les compétences des jeunes diplômés et les besoins des employeurs. Certaines mesures importantes pour promouvoir l'engagement de l'employeur sont indiquées ci-dessous:

- Un mécanisme pourrait être mis en place, comme la création d'une Autorité du Développement des compétences, pour assurer la participation active des parties prenantes concernées, y compris les employeurs, dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'activation.
- Les enquêtes auprès des employeurs peuvent être utilisées pour identifier les besoins de compétences du marché du travail.

**Instruments pour réaliser les Recommandations politiques:**

**Groupe de travail du COMCEC pour l'allègement de la pauvreté: Lors de ses prochaines réunions, le Groupe de travail peut réfléchir aux domaines susmentionnés de manière plus détaillée.**

**Financement de projet du COMCEC:** Dans le cadre du financement de projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel à projets chaque année. Avec le financement de projet du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre à financement par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC des projets de coopération multilatérale. Pour les domaines politiques susmentionnés, les pays membres peuvent utiliser le financement de projet du COMCEC et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets retenus. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, l'échange d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, l'évaluation des besoins en matériel de formation / documents, etc.

**Activités de renforcement des capacités:** Avec les ressources du Bureau de Coordination du COMCEC et les ressources propres des pays membres, certains programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique concernant les domaines susmentionnés peuvent être organisés dans les pays membres. Ces programmes et activités peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, l'échange d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, et autres activités similaires.